

COMMUNE DE
SAINT-GERMAIN
Plan Local d'Urbanisme

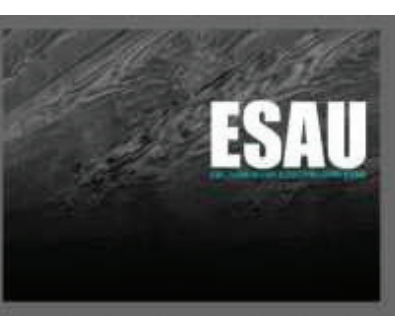
4.2

Plan de zonage
Le Bourg - Sud de la voie ferrée

Vu pour être annexé à la délibération du
approuvant le PLU de Saint-Germain.

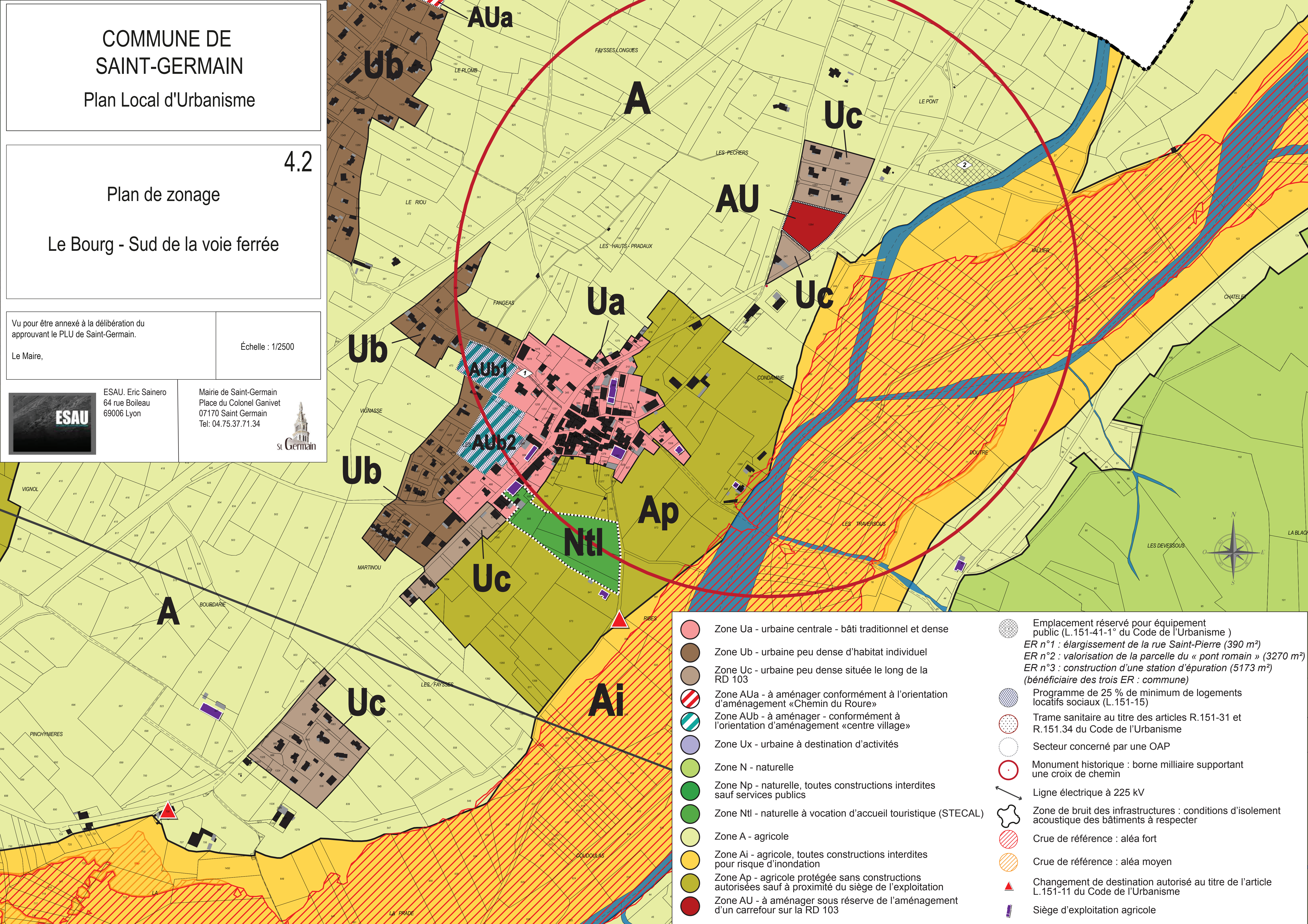
Échelle : 1/2500

Le Maire,



ESAU. Eric Sainero
64 rue Boileau
69006 Lyon

Mairie de Saint-Germain
Place du Colonel Ganivet
07170 Saint Germain
Tel: 04.75.37.71.34



- Zone Ua - urbaine centrale - bâti traditionnel et dense
- Zone Ub - urbaine peu dense d'habitat individuel
- Zone Uc - urbaine peu dense située le long de la RD 103
- Zone AUa - à aménager conformément à l'orientation d'aménagement «Chemin du Roure»
- Zone AUb - à aménager - conformément à l'orientation d'aménagement «centre village»
- Zone Ux - urbaine à destination d'activités
- Zone N - naturelle
- Zone Np - naturelle, toutes constructions interdites sauf services publics
- Zone Ntl - naturelle à vocation d'accueil touristique (STECAL)
- Zone A - agricole
- Zone Ai - agricole, toutes constructions interdites pour risque d'inondation
- Zone Ap - agricole protégée sans constructions autorisées sauf à proximité du siège de l'exploitation
- Zone AU - à aménager sous réserve de l'aménagement d'un carrefour sur la RD 103
- Emplacement réservé pour équipement public (L.151-41-1° du Code de l'Urbanisme)
ER n°1 : élargissement de la rue Saint-Pierre (390 m²)
ER n°2 : valorisation de la parcelle du « pont romain » (3270 m²)
ER n°3 : construction d'une station d'épuration (5173 m²)
(bénéficiaire des trois ER : commune)
- Programme de 25 % de minimum de logements locatifs sociaux (L.151-15)
- Trame sanitaire au titre des articles R.151-31 et R.151.34 du Code de l'Urbanisme
- Secteur concerné par une OAP
- Monument historique : borne milliaire supportant une croix de chemin
- Ligne électrique à 225 kV
- Zone de bruit des infrastructures : conditions d'isolement acoustique des bâtiments à respecter
- Crue de référence : aléa fort
- Crue de référence : aléa moyen
- Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Siège d'exploitation agricole